

Les conseils généraux de l'Essonne, Paris, Val-de-Marne, Val d'Oise, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, responsables de la mission de protection de l'enfance de par les lois de décentralisation de 1982 et 1986, confirmées par la loi du 5 mars 2007, se reconnaissent dans les valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant : primauté de l'intérêt de l'enfant, protection et soins nécessaires à son bien-être compte tenu des droits et devoirs de ses parents, droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Réunis en ce 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, les conseils généraux constatent unanimement qu'en guise de réponse au Comité des experts des Nations unies, qui a formulé des observations sévères à la France sur l'absence d'une politique en faveur de la jeunesse, le gouvernement décide de supprimer l'institution indépendante du Défenseur des enfants.

Solennellement, les conseils généraux de l'Essonne, Paris, Val-de-Marne, Val d'Oise, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis :

DÉNONCENT

1) Le désengagement de l'État dans la prise en charge des jeunes et de leurs familles :

- le transfert déguisé de charges vers les Départements pour des missions qui ne sont plus exercées par l'État sans concertation ni financement ;
- le refus du gouvernement d'appliquer la loi du 5 mars 2007 en ne créant pas le fonds national de financement de la protection de l'enfance qui devait être doté de 150 millions d'euros sur trois ans ;
- l'interprétation faite par l'État de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, qui le conduit à transférer à de nombreux Départements le financement de l'hébergement des mères avec enfants de moins de trois ans.

2) Les orientations des politiques suivantes en direction de la jeunesse :

- l'absence de continuité des dispositifs d'insertion sociale globale des jeunes entre 16 et 25 ans dans les propositions de Martin Hirsch et les déclarations récentes faites par le président de la République ;
- la carence d'une politique nationale pour les mineurs isolés étrangers ;
- le renforcement de la répression à l'encontre des mineurs auteurs de violences dans le cadre de la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945.

EXIGENT

Le maintien de l'autorité indépendante du Défenseur des enfants.

Que l'État agisse en concertation avec les Départements pour mettre en œuvre :

- la lisibilité des compétences en matière de logement et d'hébergement ;
- la détermination d'une politique sur l'enfance délinquante conforme aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- la compensation financière nécessaire à la mise en œuvre des dispositifs d'insertion sociale globale des jeunes ;
- la création d'un statut protecteur du mineur isolé étranger au niveau français et européen ; avec la responsabilité financière de l'État pour l'accueil en urgence et l'évaluation, et la responsabilité financière des conseils généraux, pour la prise en charge du mineur isolé par les services de l'aide sociale à l'enfance ;
- la création dans les plus brefs délais du fonds national de protection de l'enfance, tel que prévu par la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance et préconisé par le rapport de la Cour des comptes sur la protection de l'enfance en date du 1^{er} octobre 2009.

Les conseils généraux s'inquiètent du désengagement de l'État qui leur paraît être révélateur de la politique actuelle portée par le gouvernement. La réforme de l'organisation territoriale de la République concourt à affaiblir le service de proximité rendu aux publics les plus vulnérables.



PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE :

CHIFFRES CLÉS 2008 en Île-de-France

(hors Hauts-de-Seine et Yvelines)

	TOTAL 6 Départements
Enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance (ASE)	34 257
Informations préoccupantes traitées concernant des enfants en danger ou en risque de l'être*	16 819
Mineurs isolés étrangers	1 512
Nombre de professionnels du secteur public et associatif	12 842
Dépenses de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE)	1 003 M€

(*) *Information préoccupante : tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide, c'est à dire dont « la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être ».*

Droits de l'enfant, 6 départements en action

Semaine de mobilisation
Du 16 au 23 novembre 2009

DÉPARTEMENT	ACTIONS	THÉMATIQUES	PUBLICS	DATES	PARTENAIRES	NOMBRE DE PLACES	LIEUX DES INITIATIVES
Paris	Journée débat	Quelle protection pour les mineurs isolés étrangers ?	Professionnels Élus	19 novembre	France Terre d'Asile et Enfants du Monde Droits de l'Homme	350	Hôtel de ville, Paris
	Inauguration	Place des droits de l'enfant	Tout public	20 novembre	Unicef, Ligue des Droits de l'Homme	ouvert à tous	14e arrondissement, Paris
	Exposition	Autoportraits d'enfants	Tout public	à partir du 20 novembre	Unicef /photographe Gilles Portes	ouvert à tous	Place du Palais Royal, Paris
	Colloque	Rencontres de la prévention spécialisée : des actions spécifiques auprès des jeunes	Professionnels	26 novembre	Associations de prévention spécialisée, communes, Éducation nationale	300	Roissy-en-Brie
Seine- et-Marne	Exposition du concours d'affiches	« Agis pour tes droits » 2009	Tout public	du 16 au 23 novembre	Francas	ouvert à tous	Hôtel du Département, Melun
	Jury	Concours d'affiches 2010 « Agis pour tes droits »	Élus et professionnels	12 novembre	Francas	ouvert à tous	Hôtel du Département, Melun
	Colloque	Le placement : entre protection de l'enfant et droits des parents	Professionnels CG et partenaires	20 novembre	Intervenants extérieurs : DEI France, MiBerger, service placement à domicile, sociologue + troupe de théâtre et animation autour de la parole d'adultes et d'enfants ayant été placés	800	Génocentre, Évry
Essonne	Inauguration	Soutien aux enfants des mères incarcérées	Tout public	21 novembre à 11 h	Signature d'une convention tripartite pour l'utilisation d'un véhicule qui permettra aux enfants incarcérés auprès de leur mère d'effectuer des sorties	ouvert à tous	Hôtel du Département, Évry
	Colloque	J'ai le droit d'être un enfant	Professionnels	18 novembre de 14 h à 19 h	Bilan de 20 ans d'application de la CIDE en France. Cet après- midi permettra également de s'intéresser au chemin qu'il reste à parcourir pour un plus grand respect des principes de la Convention	350	Nouveau théâtre de Montreuil
Seine- Saint-Denis	Manifestations diverses	Mois des droits de l'enfant	Tout public	novembre	Villes et associations de Seine-Saint-Denis	ouvert à tous	Initiatives dans toute la Seine-Saint-Denis
	Exposition	Les droits de l'enfant ont 20 ans	Tout public	Vernissage le 17 novembre à 18 h	Unicef	ouvert à tous	Hôtel du Département, Créteil
	Colloque	Les droits de l'enfant, 20 ans après : quels défis face à la crise ?	Tout public	21 novembre	DEI France, Unicef, Défenseure des enfants	250	Moulin de la Bièvre, L'Hay-les-Roses
Val-de-Marne	Colloque	Le parcours de l'enfant	Professionnels	17 novembre	Présentation du référentiel d'évaluation dans le cadre des informations préoccupantes, témoignages d'anciens enfants placés et apports théoriques	200	Maison départementale des syndicats, Créteil
	Colloque	Crise conjugale et maltraitance	Professionnels	26 novembre 14 h	Partenaires publics et associatifs de la protection de l'enfance	300	Amphithéâtre de l'EISTI, Cergy
Val d'Oise	Animations diverses	Journée de la petite enfance au Plessis-Bouchard	Tout public	21 novembre de 10 h à 18 h	Exposition des missions du Département autour des droits de l'enfant (en particulier à travers le service de protection maternelle et infantile). Accueil, jeux et animations par les professionnels de PMI du territoire de Saint-Leu-la-Forêt.	ouvert à tous	Centre culturel Jacques-Tempier, Salle Jean-Villard, Le Plessis-Bouchard